

**Syndicat**  
**Intercommunal d'Énergie**  
**et de e-communication de l'Ain**

-----  
BUREAU DU SYNDICAT  
-----

COMpte Rendu Sommaire de la Réunion du 28 Octobre 2016  
-----

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

-----  
Le 28 octobre 2016 à 9h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en ses locaux, sous la présidence de Monsieur Charles de la Verpillière, Président du Syndicat.

Étaient présents, aux côtés de Monsieur Charles de la Verpillière, Michel Chanel, Brigitte Coulon, Gérard Gallet, Denis Linglin, Annie Carrier, Walter Martin, vice-présidents, Alain Chalton, Jean-Paul Courtieux, Gérard Dutrait, Christian Fontaine, Yannick Laurent, Jean-Paul Picard, Didier Pitre, Daniel Rousset, Yves Vençon, Georges Vucher et Gilles Zammit, Membres du Bureau.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Guy Billoudet, vice-président, Michel Levrat, Marc Longatte, Noël Piroux, et Andrée Tirreau, membres du Bureau.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Walter Martin a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

1. pris acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 23 avril 2014 ;
1. pris acte de l'information relative à la renégociation de deux emprunts avec la Banque Populaire et le Crédit Mutuel du Sud Est ;

.../...

- 3 - décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme d'électrification rurale, dans les conditions de financement qui régissent au moment du lancement de l'ordre de service, la liste d'extensions de réseaux proposée (quatre-vingtième-troisième liste), qui demeurera annexée à la présente délibération,

précisé que les opérations d'alimentation des NRO dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit, sont prises en charge en totalité par le Syndicat ;

4. décidé d'adapter aux communes nouvelles, la décision relative au droit à tirage pour les opérations d'amélioration esthétique des réseaux, droit basés sur des ratios, mis en place en 2006, comme suit :
  - lorsque l'APS (avant projet sommaire) a été accepté, les ratios ne changent pas lors de la création de la commune nouvelle, et sont conservés pour l'APD (avant projet détaillé) ;
  - lorsque l'APS est accepté, mais qu'une modification du projet est sollicité après la création de la commune nouvelle, le complément sera chiffré avec les nouveaux ratios.

mandaté le Président pour faire cette proposition au comité syndical du 18 novembre 2016 ;

5. décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme "Eclairage Public" la liste 2016-02-EP des opérations proposées, qui demeurera annexée à la présente délibération,

dit que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant du chapitre "extensions et modernisation" ;

6. pris acte de la communication faite par le Président sur l'éclairage des lotissements privés et dit que celle-ci sera redonnée pour information ou rappel aux délégués lors du prochain comité syndical ;
7. autorisé Monsieur le Président à signer la convention, telle qu'annexée à la délibération, entre le **SIQA** et le conseil syndical du "Domaine de Villeneuve" à Crozet, permettant de clarifier le raccordement de 4 lampes d'éclairage public sur le réseau du lotissement privé et à régler les dépenses correspondantes,

mandaté Monsieur le Président pour la bonne application des termes de la convention ;

- 8 désigné Monsieur Denis Linglin, délégué titulaire pour siéger à l'Assemblée Consultative de "GeoRhôneAlpes", portail d'informations géographiques, désigné Madame Annie Carrier, membre du bureau du **SIQA**, déléguée suppléante;

9. décidé de dénoncer l'adhésion du **SIQA** à l'association "ADeP" : Association pour le Développement des e-Procédures" ;

.../...

10. décidé :

- d'attribuer une subvention pour la numérisation des couches cimetièrre, eau potable, assainissement et PLU, dans les mêmes conditions, pour les « anciennes » communes rurales ayant fusionné et n'ayant jamais bénéficié de la participation financière du **SIQA**,
- que cette aide financière concernera uniquement le territoire de la commune n'ayant pas bénéficié de la subvention,
- qu'elle ne sera possible qu'une seule fois par couche d'information et si la commune nouvelle y est éligible.

mandaté le Président pour faire cette proposition au comité syndical du 18 novembre 2016 ;

11. accepté les termes de la convention cadre du 23 mars 2015, entre ENEDIS (ex ERDF) et le **SIQA**, définissant les conditions de déploiement et d'exploitation de la fibre optique, sur le réseau public de distribution d'électricité en basse tension et haute tension ;

autorisé le Président à signer cette convention cadre ;

précisé que des annexes seront établies pour chacun des ouvrages à exécuter ;

mandaté le Président pour mettre au point ces annexes et l'autorise ;

12. validé la proposition d'adhésion du **SIQA** au Comité de Préfiguration de la plateforme commune d'interopérabilité des systèmes d'informations des RIP FttH,

autorisé le Président à signer le Contrat d'assistance avec la société TELIOS,

pris acte de la participation financière du **SIQA** à hauteur de 21.666,67 € HT et note que les crédits afférents à cette dépense sont prévus à l'article 6226 du budget principal 2016 du **SIQA** ;

13. désigné Monsieur El Hadji Baba Gueye et Madame Sophie Lasausse, chargés du contrôle des concessions et de la taxe sur la consommation finale d'électricité,

autorisé le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour leur permettre l'exécution de leurs missions dans les meilleures conditions (arrêté d'habilitation – demande si nécessaire d'assermentation - ...) ;

14. désigné :

- Mr Philippe LAGRANGE sur le site du siège du **SIQA** au 32 cours de verdun à Bourg en Bresse,
- Mr Guillaume DANJEAN sur le site du POP de Viriat sur la Zone Cénord, assistants de prévention, chargés d'assister et de conseiller le **SIQA**, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail,

autorisé et mandaté le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à leur nomination et leur formation, ou tout autre acte relatif à la bonne exécution de leurs missions ;

15. décidé la mise en place d'un repos compensateur au bénéfice des agents du **SIQA** et de la Régie RESO-LIAin, étant amenés à intervenir durant leurs astreintes,
- précisé que ce repos sera pris conformément aux textes en vigueur,
- autorisé le président à signer tout acte nécessaire,
- précisé que cette délibération sera soumise au Comité Syndical du 18 novembre 2016 ;
16. pris connaissance de la proposition qui sera faite au comité syndical du 18 novembre 2016, de fixer le montant des pénalités dues par l'entreprise Bouygues Energie & services, à 31.179,51€ et de lui accorder une remise gracieuse partielle de 188.920,49 €, dans le cadre du marché de travaux et d'études d'exécution pour la desserte des communes par le réseau Li@in, conclu en décembre 2009 ;
17. dans le cadre de subventions à diverses associations :
- concernant l'Association Energie Coopération Développement :
- retient le principe d'un accord de partenariat pour la période 2017-2019 avec l'association "Energie Coopération Développement" (ECD),
  - fixe le montant de l'aide à 5.000 euros par an,
  - propose un apport en nature par le biais de récupération de matériel électrique (câble BT – pinces d'ancrage...) lors d'importants chantiers de mise en souterrain de réseau,
  - demande qu'ECD accepte la candidature de Denis Linglin, Vice-Président du Bureau, comme représentant et référant du **SIQA**,
  - autorise le Président à mettre au point et signer la convention correspondante,
- concernant la Recherche contre le cancer :
- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € au Centre de Recherche Léon Bérard de LYON.

Le Président



Charles de la Verpillière